

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 avril 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 21
Nombre de conseillers absents : 2
Nombre de pouvoirs : 6
Date de la convocation : 23 avril 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-NEUF AVRIL, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS.

Etaient présent(e)s : Mme Marie-Christine LAURENT - M. Thierry TATONI - Mme Aurore AMOURDEDIEU - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Odile PILOZ - M. Didier ROUSSELLE - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Jacques MONPEYSSEN - M. Jean-Luc GREGOIRE - M. Roger VIARSAC - M. Daniel MOUTARD - M. Christian CARRERE - M. Christian TEULADE - Mme Martine BERTHE - M. Patrick CATHENOZ - Mme Monique BOTTINI - Mme Jocelyne AUDIBERT - Mme Florence BOUNIN - Mme Isabelle TEISSEYRE - M. Virgile VAN ZELE

Pouvoirs :

M. Thierry DAYRE, pouvoir à M. Pierre COMBES
Mme Martine BERGER-SABATIER, pouvoir à Mme Marie-Christine LAURENT
Mme Colette BRUN-CASTELLY, pouvoir à M. Didier ROUSSELLE
Mme Nadia MACIPÉ, pouvoir à M. Jean-Jacques MONPEYSSEN
Mme Marylin FLAMAIN, pouvoir à M. Daniel MOUTARD
M. Erwan ALLÉE, pouvoir à M. Pascal LANTHEAUME

Excusé : M. Yves RINCK

Absente n'ayant pas donné pouvoir : Mme Anne TAILLEUX

Est désigné comme secrétaire de séance : M. Roger VIARSAC

2024 - 04 - 49 / AFFAIRES FINANCIERES

Versement de subventions aux coopératives scolaires des écoles publiques de la ville au titre de l'année 2024

RAPPORTEUSE : Mme Aurélie LOUPIAS

Conformément au Budget Primitif 2024, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le versement aux Coopératives Scolaires des Ecoles Publiques de Sauve et de Meyne des subventions de fonctionnement suivantes :

ETABLISSEMENT	AU TITRE DE L'ANNEE 2024
Ecole Maternelle de Sauve	900.00 €
Ecole Elémentaire de Sauve	1 000.00 €
Ecole Maternelle de Meyne	900.00 €
Ecole Elémentaire de Meyne	1000.00 €
TOTAL	3 800.00 €

Ces dépenses sont prévues à l'article 65748-1 du Budget Primitif 2024 (M57).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
décide

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

- D'APPROUVER le versement de subventions au profit des coopératives des écoles publiques de la Ville au titre de l'année 2024,
- D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Roger VIARSAC
Secrétaire de séance



Pierre COMBES
Maire de NYONS

